

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 novembre 2017**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Votants : 7

**L'an deux mil dix-sept,**

**Le 14 novembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 3 novembre 2017

**Présents** : DUPONT Jean-Marc, MORLOTTI Isabelle, VALLA Roland, LE CERF Céline, LAUPIN Eric, MEO Marc, CORDONNIER Virginie.

**Excusés** : ROSSET Hugues, DRAPEAU Jean-Michel, BOIS Julien

**Pouvoirs** : ROSSET Hugues à DUPONT Jean-Marc

Secrétaire de séance : MEO Marc

**1 – Demande d'acquisition de parcelles communales**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'acquisition de terrain présentée par Monsieur Sébastien SONZOGNI qui souhaite acquérir les parcelles B1283 et B1279, d'une contenance totale de 484 m<sup>2</sup>.

Il demande au Conseil Municipal de se positionner pour ou contre la proposition de Monsieur SONZOGNI.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente au prix de 50 € le m<sup>2</sup>.

**2 – Désignation d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur pour le recensement de la population 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un coordonnateur et un agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la dotation versée à la Commune par l'INSEE pour ces opérations s'élève à 945 euros. Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, décide le recrutement d'un coordonnateur agent recenseur et d'un agent recenseur. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés de nomination correspondants.

**3 – RIFSEEP : application aux adjoints techniques**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 juin 2016 instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la Commune. Ce régime indemnitaire avait été instauré pour les cadres d'emplois suivants : adjoints administratifs, rédacteurs territoriaux et adjoints d'animation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêté ministériel du 16 juin 2017, paru au Journal Officiel du 12 août 2017, permet désormais d'octroyer le RIFSEEP aux agents appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, décide d'étendre le RIFSEEP au cadre d'emploi des adjoints techniques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les postes d'agents polyvalents et d'agents d'entretien sont ajoutés au groupe de fonction C2 créé pour la Commune de BEON et précisé dans l'article 2 de la délibération du 16 juin 2017. Les autres dispositions de la délibération du 28 juin 2016 sont inchangées.

#### 4 – Amortissement de la participation aux travaux du SIEA pour la modernisation de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 avril 2017 autorisant les travaux de modernisation de l'éclairage public par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain. La participation communale de 18479.63 €, enregistrée sur l'exercice 2017 au compte 2041582 est à amortir. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour déterminer la durée d'amortissement de cette participation financière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement à 20 ans.

#### 5 – Amortissement des panneaux photovoltaïques de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'instruction comptable M4, la Commune doit amortir les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la Mairie. Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de déterminer la durée d'amortissement. Après en avoir délibéré, l'assemblée, appelée à se prononcer, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques de la Mairie à 20 ans.

#### 6 – Décision Modificative n°1 budget Eau Assainissement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les montants prévus pour les amortissements au budget eau-assainissement 2017 sont insuffisants.

Il propose les virements de crédits suivants :

cpte Dépenses Fonctionnement 042-6811 (Dotation amort immobilisation incorporelles et corporelles)+  
716 €

cpte Dépenses Fonctionnement 61523 (Entretien et réparations réseaux) ..... - 716 €

cpte Recettes Investissement 040-28158(Amort autres immob corporelles) ..... +716 €

cpte Dépenses Investissement 2156 (Matériel d'exploitation)..... +716 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, accepte la décision modificative proposée.

#### 7 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Bugey Sud

Monsieur le Maire et Mme Céline LE CERF, déléguée communautaire, exposent au Conseil Municipal que par délibération en date du 19 octobre 2017, la Communauté de Communes Bugey Sud s'est prononcée en faveur de la modification de ses statuts et qu'il convient pour les Communes membres d'émettre un avis. Il rappellent que cette modification est rendue nécessaire par les lois ALUR et NOTRe afin que la Communauté de Communes Bugey Sud puisse continuer à bénéficier de la dotation de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette bonification est de l'ordre de 340 000 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Bugey Sud. Les compétences exercées passeront de 9 à 12 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### 8 – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services « Voirie » des Communes à la Communauté de Communes Bugey Sud

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, une convention de mise à disposition des agents communaux a été signée entre la Commune et la Communauté de Communes Bugey Sud.

Il rappelle que cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement annuel des frais de

fonctionnement du service par l'intercommunalité bénéficiaire de la mise à disposition.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la révision prévue à l'article 4 « modalité de remboursement » n'a pas été appliquée sur les 3 dernières années.

Après avoir entendu les propositions de la Communauté de Communes Bugey Sud pour régulariser la situation, le Conseil Municipal décide d'appliquer la révision du coût de l'heure pour l'année 2014 et accepte de ne pas appliquer la révision du coût de l'heure pour les années 2015 et 2016. L'avenant n°1 pour figer le coût de l'heure à 40 € à partir de l'année 2015 est validé. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

## 9 - Informations et questions diverses

- 1) **Communauté de Communes Bugey Sud** : Céline LE CERF, déléguée communautaire, donne connaissance des dernières décisions prises par le conseil communautaire lors de sa séance du 19 octobre 2017 à ARBOYS EN BUGEY.
- 2) **Plan Local d'Urbanisme** : Mme Isabelle MORLOTTI informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous téléphonique est prévu avec Mme Marlène LETANG, du bureau d'études ATELIER DU TRIANGLE, afin de faire le point sur le projet.
- 3) **Cantine scolaire** : À la demande de plusieurs familles, et suite à la concertation de la Commission Scolaire/Périscolaire et de la Commission des Finances, la possibilité de modifier le fonctionnement de la cantine est évoquée. Un sondage sera fait auprès des parents afin de connaître leurs avis pour une mise en place à partir de Septembre 2018.
- 4) **Commission « INTERNET ANIMATION ET COMMUNICATION »** : Messieurs Marc MEO, Roland VALLA et Eric LAUPIN acceptent de participer aux travaux de la Commission pour la refonte du site internet et l'élaboration du prochain municipal.
- 5) **Site internet** : Mme Isabelle MORLOTTI, en charge du projet, informe les conseillers que plusieurs devis ont été demandés pour la refonte du site internet de la Commune pour 2018.
- 6) **Bulletin municipal** : La prochaine publication est prévue fin 2018, début 2019.
- 7) **Aménagement des abords du stade** : Une réunion de la commission est à prévoir.
- 8) **Rénovation du plafond et voûte de l'église** : La commission des travaux se rendra sur place samedi 18 novembre à 9h30 pour faire le point sur les travaux à effectuer.
- 9) **Collecte des ordures ménagères** : Monsieur le Maire rappelle la fin de la collecte en porte à porte après le 19 décembre 2017. Il fait part aux conseillers de l'avancement du projet d'un 3<sup>ème</sup> Point d'apport Volontaire, côté ouest du village.
- 10) **Règlement Columbarium et Jardin Du Souvenir** : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un règlement avait été envoyé aux titulaires de concessions. Un courrier de relance sera fait pour l'enlèvement des accessoires, plantes et ornements non autorisés.

FIN DE LA SEANCE : 22h30

